



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION RESTREINTE DU 31 OCTOBRE 2022

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2 ème et 3 ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

CHAMPIONNAT

U 18 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 30 OCTOBRE 2022

St Ouen L'Aumone As 2	Arnouville F. As 1	Les deux clubs responsables
------------------------------	---------------------------	------------------------------------

St Ouen L'Aumone As 2 : AVERTISSEMENT
Arnouville F. As 1 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule C

Journée du 30 OCTOBRE 2022

Deuil Enghien Fc 2	Goussainville Fc 2	Les deux clubs responsables
---------------------------	---------------------------	------------------------------------

Deuil Enghien Fc 2 : AVERTISSEMENT
Goussainville Fc 2 : AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Cvo - Crédit Mutuel Anciens / Phase 1 / Poule Unique

Journée du 30 OCTOBRE 2022

Courdimanche As 11	Cergy Pontoise Fc 11	Les deux clubs responsables
---------------------------	-----------------------------	------------------------------------

Courdimanche As 11 : AVERTISSEMENT
Cergy Pontoise Fc 11 : AVERTISSEMENT



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 24 OCTOBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1ère 2 ème et 3 ème NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(Art 44.4)

Seniors D4 / Phase Unique / Poule A

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Bruyeres Bernes Usm 1	Ent. Beaumont Mours 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
-----------------------	-----------------------	-----------------------

Bruyeres Bernes Usm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Ent. Beaumont Mours 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

DERNIER RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés et sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion Vétérans + De 45 Ans / Phase Unique / Poule B

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Bruyeres Bernes Usm 15	Thillay Esm 15	RETRAIT AVERTISSEMENT
------------------------	----------------	-----------------------

Bruyeres Bernes Usm 15 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Thillay Esm 15 : RETRAIT AVERTISSEMENT

DERNIER RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés et sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Seniors D2 / Phase Unique / Poule A

Journée du 23 OCTOBRE 2022

Sarcelles Aas 3	Bezons Uso 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
-----------------	--------------	-----------------------

Sarcelles Aas 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Bezons Uso 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

DERNIER RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés et sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterion U11 Futsal / Phase 1 / Poule A

Journée du 22 OCTOBRE 2022

Ermont A.S. 1	Persanaise Cfj 1	Ermont A.S. 1 responsable
---------------	------------------	---------------------------

Persanaise Cfj 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

DERNIER RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés et sanctionnés dans les procès-verbaux de la CDSR.